

Fiche technique

Annonce sur les caribous forestiers et montagnards

30 avril 2024

Le gouvernement du Québec propose de modifier le « Règlement sur les habitats fauniques » pour créer des zones où des modalités particulières seront appliquées pour le caribou. Voici les définitions des différentes mesures prévues dans la stratégie caribou¹ :

- **Aires protégées** : zones bénéficiant d'une protection légale complète et à perpétuité, inscrites au Registre des aires protégées du Québec². Aucune activité industrielle n'y est permise.
- **Zones d'habitat en restauration (ZHR)** : Zones fréquentées par le caribou d'au moins 5000 km² ayant déjà subi des perturbations importantes. Dans ces zones, des activités actives de restauration, comme la fermeture de chemin et le reboisement, seront déployées. La récolte forestière est assujettie à une autorisation du ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
- **Massifs de conservation** : zones bénéficiant d'une protection administrative, où aucune récolte forestière ne serait permise. La protection de ces zones est moins stricte que les aires protégées, car elle n'exclut pas toutes les activités industrielles et ses limites pourraient éventuellement être modifiées.

Bref historique de l'aire protégée des Caribous-forestiers-Manouane-Manicouagan :

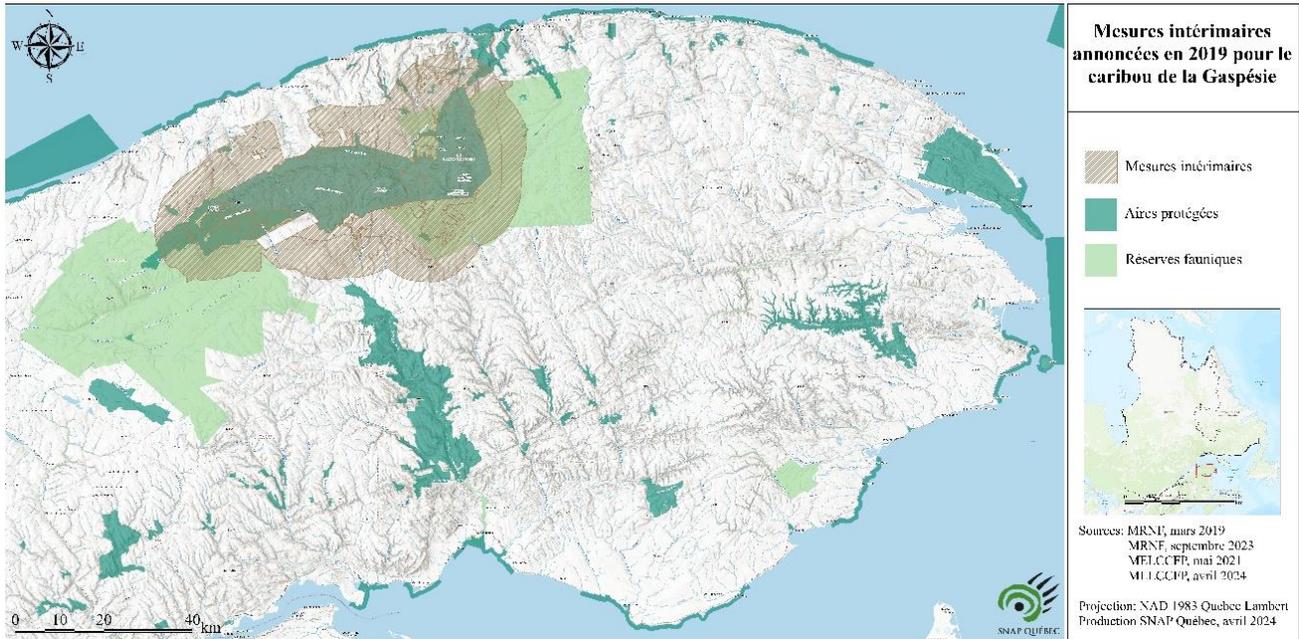
- En 2017, grâce au travail historique de groupes environnementaux (dont la SNAP Québec) et de Premières Nations, le gouvernement annonce la création de la grande aire protégée des Caribous-forestiers-de-Manouane-Manicouagan. Cette zone de plus de 10,000 km² est située dans le secteur des « Montagnes Blanches ».
- L'aire protégée est divisée en deux statuts, une réserve de biodiversité projetée et une réserve de territoire pour fins d'aire protégée.
- Un nouveau secteur est ajouté aujourd'hui à cette aire protégée, totalisant 4826 km². Il s'agit d'un secteur qui avait été identifié comme prioritaire, mais qui n'est pas situé dans la forêt commerciale. Il était donc uniquement menacé par des activités minières ou le développement énergétique.
- Pour plus d'information : <https://snapquebec.org/qui-sommes-nous/nos-succes/les-montagnes-blanches/>

¹ Définitions résumées par la SNAP Québec. Pour les définitions gouvernementales intégrales, voir le document de consultation officiel du gouvernement.

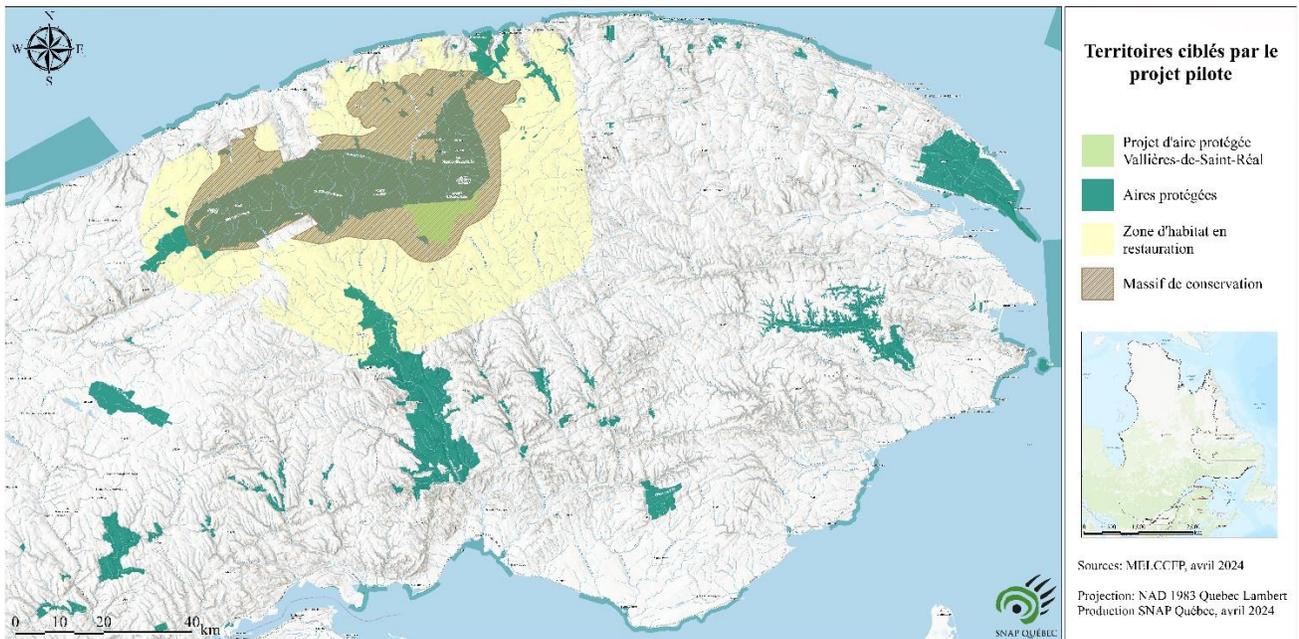
² https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm

Cartes comparatives des mesures annoncées en 2019 et 2024 pour la Gaspésie :

- Mesures intérimaires annoncées en 2019



- Mesures annoncées en avril 2024



Ligne du temps :

